



**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)  
DE BOUFFE ET D'AIR FRAIS**  
En vigueur au 01 janvier 2023

**Préambule**

De bouffe et d'air frais, SASU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Auch, sous le numéro 919 242 792 et dont le siège social est situé au 450 lieu dit Thézauré 32600 L'Isle Jourdain, spécialisée dans l'organisation et la gestion d'événements d'entreprises, de manifestations sportives, culturelles, ou autres à caractère solidaires, participatifs et immersifs à travers la France.

La société De bouffe et d'air frais est titulaire d'un certificat d'immatriculation auprès d'ATOUT FRANCE sous le numéro IM034220004.

Elle est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de HISCOX S.A, située au 38 avenue de l'Opéra 75002 PARIS (France) – Contrat n° HA RCP0363853 – Montant de garantie à concurrence de 1.500.000 euros.

La garantie financière est fournie par l'APST, 15 Avenue Carnot, 75017 PARIS.

Toute vente contractée par voie électronique auprès de notre société sur le site [www.bouffeedairfrais.fr](http://www.bouffeedairfrais.fr) (ci-après le « Site ») est soumise aux présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales de Vente »).

Le Site permet notamment à De bouffe et d'air frais de proposer à la vente des articles en lien avec la micro-aventure, des activités à la journée voire à la demi-journée et/ou des séjours sous la marque De bouffe et d'air frais comprenant au minimum une nuit d'hébergement, autour des sports d'extérieur à des utilisateurs naviguant sur le Site.

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités :

- D'inscription à toutes les activités citées dans les prestations ci-dessous

Pour l'application des Conditions Générales de Vente, il est convenu que l'Utilisateur et De bouffe et d'air frais seront collectivement dénommés les « Parties » et individuellement dénommés « Partie », et que l'Utilisateur ayant validé son achat d'articles De bouffe et d'air frais et/ou son inscription à une Activité et/ou une micro-aventure sera alors dénommé « Client ».

De bouffe et d'air frais définit les Conditions Générales de Vente en fonction des particularités de la vente en ligne d'articles ainsi que des expériences et aventures incluses dans les Activités et/ou Micro-aventures proposées via son Site.

Toute inscription à l'une des Activités citée dans « prestations » proposées sur le Site implique l'acceptation expresse et sans réserve par le Client des Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document.

De bouffe et d'air frais se réserve de pouvoir modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client. Cela étant, toute prestation sur-mesure et/ou complémentaire aux Conditions Générales de Vente réalisée par De bouffe et d'air frais fera l'objet d'un devis et d'une facturation supplémentaire au Client prévalant sur les présentes Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales de Vente sont conformes aux dispositions de l'article R.211-12 du Code du Tourisme. Afin de respecter les dispositions légales, De bouffe et d'air frais vous invite à lire les articles R.211-3 à R.211-11 dudit Code.

## **Article 1 – Définitions**

« Prestations » désigne les activités en extérieur.

« Client » désigne toute personne physique ou morale, acheteur et/ou bénéficiaire des Articles fournis par De bouffe et d'air frais et des services de prestations de micro-aventures et/ou activité à la suite d'une commande sous format électronique sur le site De bouffe et d'air frais ([www.bouffeetdairfrais.fr](http://www.bouffeetdairfrais.fr)).

« Devis » désigne le document établi sur-mesure par De bouffe et d'air frais à l'attention de son Client et adressé par e-mail après que celui-ci a pris contact avec De bouffe et d'air frais afin de solliciter des prestations.

« Fiche produit » désigne la fiche accessible depuis le Site et détaillant le contenu de la prestation proposée par De bouffe et d'air frais et notamment la nature de l'activité, le lieu de l'activité, les dates disponibles, le nombre de nuitées, le nombre minimum et maximum de participants requis, l'âge minimal, le prix, le niveau de difficultés et les aptitudes requises, etc.

« Guide » désigne toute personne physique ayant obtenu le diplôme de guide de montagne et haute montagne, ou professionnel du sport (notamment professeur de sport, diplômé de STAPS) et/ou toutes personnes habilitées de par son expérience à accompagner les participants lors de la micro-aventure.

« Hébergement » désigne toutes formes d'hébergement tel que tente, bivouac, refuge, hôtel, gîtes, cabane etc. « Inscription » désigne la validation expresse par le Client de la Fiche produit du Site aux conditions tarifaires indiquées ainsi que le parfait paiement des prestations et constitue l'acte d'achat du Client.

« Micro-aventure » désigne des séjours sportifs en extérieur comprenant au minimum une nuit d'hébergement et/ou de bivouac.

« Micro-aventure sur-mesure » désigne des séjours sportifs en extérieur comprenant au minimum une nuit d'hébergement et/ou de bivouac personnalisés et/ou définis sur-mesure en fonction des ajustements et/ sollicitations particulières du Client dont le prix sera défini par devis.

« Prestataire » désigne toutes personnes physiques ou morales professionnelles du tourisme, et/ou lieux d'hébergement et/ou centre sportif et de loisirs, bases nautiques, et/ou

guides et/ou encadrants sportifs diplômés, et/ou agences de voyage locales et/ ou tout partenaire, tiers accompagnant de micro-aventures désignés comme tel par De bouffe et d'air frais

« Site » désigne le site De bouffe et d'air frais accessible à l'adresse URL: [www.bouffeedairfrais.fr](http://www.bouffeedairfrais.fr) édité par la société De bouffe et d'air frais et hébergé chez PLANETHOSTER.

« Utilisateur » désigne toute personne physique qui navigue et consulte le site [www.chilowe.com](http://www.chilowe.com), sans procéder à un achat d'Article, une commande et/ou une inscription.

## **Article 2 – Information du consommateur**

Conformément aux articles L 111-1 et L 113-3 du code de la consommation, les caractéristiques essentielles et les prix des prestations vendues par voie électronique sont disponibles sur le Site.

En outre, le Client reçoit les informations prévues aux articles L 121-18 et L 121-19 du code de la consommation, préalablement et postérieurement à la conclusion de la vente et notamment par les Conditions Générales de Vente dont il déclare avoir pris connaissance avant la validation de sa commande et auxquelles il a accès depuis le Site.

## **Article 3 – Formation du contrat**

Font partie intégrante du contrat entre les Parties (ci-après « le Contrat ») :

- Les Conditions Générales de Vente
- La Fiche produit accessible sur le Site
- L'e-mail de confirmation de paiement adressé au client.

## **Article 4 – Les prestations de De bouffe et d'air frais**

De bouffe et d'air frais propose des formules contenant une ou plusieurs des prestations préalablement évoquées. Ces formules sont décrites sur le Site et sur la documentation commerciale qui sont considérés comme les documents de référence pour le Client.

Le client est informé des points suivants :

- De bouffe et d'air frais ne réalise en aucun cas de prestation de guide
- De bouffe et d'air frais ne réalise en aucun cas de prestation de transport de personnes
- De bouffe et d'air frais ne réalise la réservation d'aucune prestation de transport ou d'hébergement pour le compte du Client auprès de prestataires externe

### **4.1- Accès au lieu de réalisation des Prestations**

Pour rappel, De bouffe et d'air frais n'organise pas de prestation de guide ou d'accompagnateur et ne dispose pas des qualifications nécessaires pour cela.

Ainsi, De bouffe et d'air frais n'organisera en aucun cas l'acheminement du client pour rejoindre le lieu de réalisation des prestations. Le client est donc entièrement libre et responsable de l'itinéraire, du mode de déplacement et des moyens pour s'y rendre.

Dans le cas où le lieu de réalisation des prestations ne serait pas accessible directement par la route ou autres axes de circulation classique, De bouffe et d'air frais transmettra au client avant le début des prestations une proposition d'itinéraire pour se rendre sur le lieu de réalisation des prestations. Cette proposition sera explicitement présentée comme une suggestion et non comme une obligation pour le Client.

L'itinéraire suggéré par De bouffe et d'air frais sera fourni au client au format numérique .gpx utilisable sur de nombreux appareils et applications de guidage gratuits ou payantes du marché. Le client est informé qu'il devra s'équiper au préalable d'une application et/ou du matériel adapté pour utiliser ce type de fichier.

Le Client se rendra donc sur le lieu de réalisation des prestations par ses propres moyens à charge pour lui de respecter ou non l'itinéraire proposé préalablement par De bouffe et d'air frais

#### **4.2- Horaires de réalisation des prestations**

Toutes les prestations proposées par De bouffe et d'air frais ont un horaire de début et un horaire de fin. Le client est donc informé qu'en dehors de ce créneau horaire, il engage sa seule et unique responsabilité et qu'en aucun cas il ne pourrait considérer De bouffe et d'air frais comme responsable de tout incident survenant en dehors de ce créneau.

Aussi, si le Client n'est pas présent sur le lieu de réalisation des prestations durant le créneau horaire des prestations, il est informé qu'il engage sa seule et unique responsabilité et qu'en aucun cas il ne pourrait considérer De bouffe et d'air frais comme responsable de tout incident survenant en dehors du lieu de réalisation des prestations.

#### **4.3 Mineurs**

Les prestations sont susceptibles d'accueillir des mineurs exclusivement s'ils sont accompagnés d'un adulte et à condition que leur âge et leur aptitude physique rendent possible la réalisation de la micro-aventure et/ou de l'Activité dans des conditions normales (cf: âge min). Les enfants mineurs qui seraient amenés à participer à la micro-aventure et/ou à l'Activité seront sous la seule et entière responsabilité de leurs administrateurs légaux qui attestent de l'âge minimal requis.

L'Utilisateur et/ ou le Client reconnaît être : - le seul responsable en cas d'erreur et/ou d'omission quant à l'âge du mineur et à l'évaluation de ses aptitudes physiques ; - Informé que De bouffe et d'air frais et/ou le Prestataire et/ou le Guide pourront être amenés à solliciter la communication de papier d'identité attestant de la date de naissance du mineur.

De bouffe et d'air frais et/ou ses Prestataires et/ou Guides se réserve dès lors le droit de refuser l'accès à une Activité, micro-aventure et/ou Hébergement qui aurait été réservé en méconnaissance de cette prescription au profit de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux et de procéder à l'annulation immédiate du séjour. Dans les mêmes conditions, De bouffe et d'air frais pourra procéder, à tout moment avant le début du séjour, à l'annulation de la réservation, s'il découvre que l'hébergement est destiné à accueillir des mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

De bouffe et d'air frais attire l'attention des futurs Clients sur le fait que les Micro-aventures et/ou Activités proposées peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. Par conséquent, il est recommandé de lire avec attention les informations mentionnant le niveau d'implication physique requis pour entreprendre la micro-aventure et/ou l'Activité envisagée. Il incombe à chaque participant de déterminer en fonction des informations délivrées s'il dispose des capacités nécessaires pour réaliser la micro-aventure et/ou l'Activité. De bouffe et d'air frais ne pourra dès lors aucunement être tenue responsable en cas de d'incapacité à réaliser la micro-aventure et/ou l'Activité sélectionnées.

#### **4.4 Comportement durant les prestations**

De bouffe et d'air frais se réserve le droit d'annuler sans réserve la participation du Client sur le lieu de réalisation des prestations, s'il ne respecte pas les règles de la charte De bouffe et d'air frais.

Cette charte présente notamment les règles suivantes : prise en compte des consignes de sécurité, respect absolu des consignes de l'équipe organisatrice, respect du terrain, de l'environnement, de la faune et de la flore, interdiction de laisser aucun déchet sur le lieu de réalisation des prestations, interdiction de consommation de produits illicites ou de produits susceptibles de réduire fortement la vigilance dans le cas d'une consommation excessive (d'alcool notamment).

En cas de départ volontaire du Client durant la réalisation des prestations, le retour, le transport, l'hôtel ou n'importe quel autre frais entraîné par ce départ, n'est pas pris en charge par De bouffe et d'air frais et la responsabilité de De bouffe et d'air frais ne saurait être engagée.

Aussi, le client s'engage à ne pas se mettre ni lui-même ni tout autre participant en difficulté physique ou mentale ou dans une situation périlleuse durant les prestations. Le client s'engage à adopter un comportement responsable et adapté vis-à-vis des autres participants, des promeneurs ou de tout autre personne intérieur ou extérieur au groupe de participants.

#### **4.5- Sécurité durant les prestations**

Sur chaque prestation, l'équipe organisatrice dispose d'un téléphone portable pour contacter les services d'urgence en cas de besoin.

Tous les numéros de téléphone mobile des Clients participants et d'un proche non participant pourront être collectés par l'équipe organisatrice avant le début des prestations. Au préalable de la réalisation des Prestations, les Clients sont tous invités à partager via leur smartphone leur localisation GPS en direct avec l'équipe organisatrice sans que ceci soit une obligation pour le Client.

En cas d'alerte météo de niveau minimum Jaune sur le lieu concerné par la réalisation des Prestations, les prestations pourront être annulées ou transférées sur un autre lieu. De bouffe et d'air frais s'engage à tenir informer le Client 24 heures au préalable de tout imprévu météorologique et de tout transfert du lieu de réalisation des prestations.

#### **4.6- La taille du groupe**

La taille minimale d'un groupe est de 6 personnes, sa taille maximale de 20 personnes. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite vivre sa micro-aventure et/ Activité avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions des prestations seront identiques.

De bouffe et d'air frais propose les prestations suivantes

#### **4.7- Les micro-aventures et séminaire outdoor**

De bouffe et d'air frais propose sur son Site des séjours d'une ou plusieurs nuitées accompagnées par un Prestataire et/ou un Guide, à réaliser en groupe, ou des activités à la journée voire à la demi-journée, demandant plus ou moins d'engagement physique de la part des participants. Ces séjours peuvent être à destination de particuliers ou d'entreprises. Ils peuvent être désignés les termes micro-aventures et/séminaire outdoor.

Depuis le Site et pour chacune des Micro-aventures accompagnées et/ou Activités, De bouffe et d'air frais met à la disposition des Utilisateurs, une information détaillée portant sur la nature et les spécificités des Micro-aventures/séminaire outdoor

L'Utilisateur est tenu de consulter le programme jour par jour ainsi que les informations pratiques et de prendre connaissance de toute information utile. L'utilisateur a ainsi connaissance en amont du niveau physique requis allant de 1 à 5 sur une échelle de difficulté croissante, du nombre minimum et maximum de participants possible, de l'âge minimum requis.

La rubrique « Date et Prix » accessible sur la Fiche permet d'avoir une indication sur le prix de la micro-aventure et/ou de l'Activité à la date envisagée.

Pour autant le prix est susceptible d'évoluer en fonction notamment des fluctuations des taxes, de la souscription à une assurance et des changements de tarifs des Prestataires.

#### **4.8- Repas en plein air**

La préparation de repas pour les participants fait partie des prestations délivrées au Client, conformément à la formule choisie par ce dernier. Le client est informé que les repas sont préparés en partie à l'avance par un professionnel de la restauration respectant les règles en vigueur (hygiène, respect de la chaîne du froid, temps de cuisson) et en partie sur le lieu de réalisation des prestations. Sur le lieu de réalisation des prestations, l'équipe organisatrice est chargée de la préparation de dernière minute (cuisson, réchauffe et dressage des plats) dans le respect des conditions d'hygiène en vigueur.

Les repas sont consommés par le Client en plein air en utilisant le matériel mis à disposition par De bouffe et d'air frais pour ce faire : table, chaise, vaisselles, couverts, abris.

Lors de la commande en ligne ou par mail d'une prestation incluant la préparation de repas, le Client est invité à indiquer à De bouffe et d'air frais toute information jugée importante pour la réalisation des repas notamment si pour des raisons médicales un ou plusieurs des participants nécessitent un menu adapté ou s'ils présentent des intolérances ou des allergies et ce au moins 10 jours avant le début des prestations.

Le Client ne saurait tenir pour responsable De bouffe et d'air frais en cas d'incident ou de préjudice lié à la consommation des repas préparés par De bouffe et d'air frais et par l'utilisation du matériel mis à sa disposition.

## **Article 5 – Modalités d'inscription à une prestation**

### **5.1- Commande passée par le site Internet**

Le Client peut effectuer une commande de prestations sur le site internet [www.bouffeetdairfrais.fr](http://www.bouffeetdairfrais.fr) Pour les commandes effectuées sur le Site, les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation reprenant ces informations contractuelles au moment de la validation de la commande.

Pour qu'une commande soit considérée comme valable et irréfutable, le Client doit :

- Renseigner toutes les informations requises sur le formulaire du Site pour le produit commandé (email de contact, nom, prénom, adresse complète, téléphone, date de réalisation des prestations, nombre de participants)
- Avoir fourni des informations de paiement et un mode de règlement compatible avec le Site et permettant de régler en totalité le montant des prestations faisant l'objet de la commande et ce au jour de la commande (Paiement par carte bancaire, Paypal, stripe, lydia, virement bancaire)
- Valider les présentes CGV en cochant la case correspondante sur le formulaire de commande
- Conclure sa commande en cliquant sur "Commander"

Le client peut effectuer une réservation pour d'autres participants que lui-même. Ce faisant, le Client confirme s'être au préalable assuré que lesdits participants lui ont donné accord et pouvoir pour ce faire. Toute personne effectuant une réservation auprès de De bouffe et d'air frais doit avoir au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter. Toute personne concluant un contrat avec De bouffe et d'air frais garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions générales de vente avant de valider sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces Conditions générales de vente et de la description des prestations réservées.

### **5.2- Commande par mail**

Le Client peut effectuer une commande de prestations par mail à l'adresse [florian@bouffeetdairfrais.fr](mailto:florian@bouffeetdairfrais.fr). Pour les commandes effectuées par mail, les informations contractuelles sont transmises par mail au Client et sont présentées en langue française dans un devis.

Pour qu'une commande soit considérée comme valable et irréfutable, le Client doit :

- Valider la commande en renvoyant par mail le devis signé et scanné ou répondre par "Bon pour accord", "Bon pour commande" ou "Bon pour réservation" en réponse au mail envoyé par De bouffe et d'air frais avec pour objet le devis.
- Transmettre les informations suivantes : email de contact, nom, prénom, adresse complète, téléphone et avoir lu et compris les présentes CGV
- Avoir réglé la facture d'acompte ou de solde d'un montant défini par De bouffe et d'air frais soit par virement bancaire (les coordonnées bancaires IBAN de De bouffe et

d'air frais sont présentes dans le devis) soit par carte bancaire (par le biais d'un lien de paiement sécurisé).

Dans le cas d'un paiement partiel à la commande (acompte), le solde devra être réglé au plus tard 20 jours avant le début des prestations par virement bancaire ou par carte bancaire (par le biais d'un lien de paiement sécurisé). De bouffe et d'air frais se réserve le droit de ne pas réaliser les prestations si cette condition n'était pas respectée par le Client et peut alors librement décider de l'annulation de la commande et du remboursement de l'acompte ou non.

## **Articles 6- Les tarifs**

Les tarifs des prestations (HT et TTC - TVA 20%) sont indiqués sur le site ou par devis en fonction du type de prestation demandée. De bouffe et d'air frais se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de commande.

Les descriptifs des prestations présentées sur le Site précisent pour chaque prestation les éléments inclus dans le prix et les éventuelles conditions spécifiques dérogatoires qui prévaudront sur les Conditions Générales de Vente le cas échéant.

Aucune contestation concernant les prestations ne pourra être prise en considération après la validation de l'Inscription faite par le Client et la réception de l'e-mail de confirmation, qui apprécie avant son achat si le prix lui convient, en acceptant, pour les forfaits touristiques, le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire comprenant des prestations dont les prix ne peuvent être détaillés.

En tout état de cause et sauf mention contraire dans le détail tarifaire contenue dans la Fiche produit, aucune dépense à caractère personnel et/ou accessoire nécessaire ou non à la réalisation de la prestation, telle que assurances, acheminement au point de départ, frais de transports, de parking s'il y en a, repas, boisson, petit matériel n'est inclus. Le prix à payer par le Client sera confirmé au moment de son Inscription et mentionné sur la facture disponible dans l'espace client.

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités et à acquitter à la réservation, est incluse dans les tarifs présentés sur le Site. Son montant déterminé par personne et par jour est variable en fonction des destinations et pourrait être modifié en cours d'année.

### **6.1- Tarifs de prestations sur mesures ou privatisées**

Pour toute demande de privatisation ou bien de voyage sur mesure, un Devis sera établi selon les souhaits du Client (dates spécifiques, contenus adaptés) et adressé directement par courriel à l'adresse email communiqué lors de la prise de contact par l'Utilisateur avec De bouffe et d'air frais Le prix sera indiqué avec une date de validité dépendant des accords de De bouffe et d'air frais avec ses Prestataires. Dès lors De bouffe et d'air frais ne garantit pas que le Devis reste soumis à la disponibilité des prestations choisies lors de sa validation. En cas d'indisponibilités, l'équipe De bouffe et d'air frais fera une proposition à des conditions similaires ou supérieures.

Les Parties conviennent que les modalités de mise en œuvre de ces Micro-aventures sur Mesure seront régies par des Conditions particulières et/ou un Devis qui prévaudront sur les Conditions Générales de Vente pour les articles qu'ils modifieront.



## **6.2- Pénalités de retard**

En cas de retard de paiement par le Client, De bouffe et d'air frais peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Tout somme non payée à l'échéance fixée par les présentes CGV entraîne de plein droit, sans formalité ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement prévue sur la facture, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à 2 fois le taux en vigueur en France.

De bouffe et d'air frais se réserve le droit de demander au Client une somme complémentaire si les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant.

## **Article 7- Le paiement par le client**

### **7.1- les modalités de paiement**

Pour garantir sa participation, le Client devra régler la totalité du prix indiqué sur la Fiche produit lors de son Inscription. Sauf dispositions contraires, le prix des prestations ne comprend pas les assurances, les suppléments, les boissons, les pourboires et plus généralement les prestations non visées dans le descriptif du produit.

La renonciation par le Client de la micro-aventure et/ou de l'Activité et/ou de certaines prestations ou services compris dans le forfait ou acquittés en supplément ne pourra donner lieu à remboursement ou à l'établissement d'un avoir. Le Client qui aura souscrit à une assurance annulation pourra s'adresser à son assureur en vue du remboursement des prestations non consommées.

### **7.2- les moyens de paiement**

#### **- En carte bancaire**

Depuis le Site, l'Utilisateur pourra procéder au paiement des prestations par cartes bancaires (Visa, Eurocard, Mastercard exclusivement — Amex non acceptée) ou virement bancaires

#### **- En carte cadeau**

La carte cadeau De bouffe et d'air frais est éditée et commercialisée par SASU De bouffe et d'air frais et utilisable sur toutes les prestations proposées par De bouffe et d'air frais. La carte cadeau est valable 12 mois à compter de sa date d'achat. Elle ne peut donner lieu à aucune prolongation. Un même séjour De bouffe et d'air frais peut être réglé en cumulant plusieurs cartes. Il est également possible de cumuler une carte cadeau et une offre promotionnelle. Si le montant du séjour est supérieur au montant de la carte cadeau, le supplément devra être réglé par carte bancaire. La carte cadeau est aussi utilisable en plusieurs fois, sous réserve du respect de la date de validité. La carte cadeau n'a aucune valeur monétaire. Elle ne peut être ni échangée, ni remboursée. La carte cadeau n'est ni remplacée ni remboursée en cas de perte, de vol ou de fin de validité.

## **Article 8- Conditions d'annulation**

### **8.1- Annulation de la part du client**

Si le Client est dans l'obligation d'annuler sa micro-aventure et/ou son Activité avant son commencement, il doit en informer dès que possible De bouffe et d'air frais ainsi que l'assureur, à condition d'avoir souscrit une assurance annulation. Il faudra informer De bouffe et d'air frais par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception (email ou courrier) en précisant dans l'objet « Urgent-Annulation » et en expliquant la raison.

C'est la date de réception de l'écrit par De bouffe et d'air frais qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation. A toutes fins utiles, De bouffe et d'air frais informe ses Clients que la prime de l'assurance souscrite n'est généralement pas remboursable par l'assurance.

#### **Pour les prestations sur la demi-journée / journée, voici le barème :**

- Pour les annulations survenant plus de 20 jours (calendaire) avant la date de réalisation des prestations, le Client se verra proposé un échange avec une prestation équivalente, ayant une date de réalisation ultérieure à celle initialement commandée, et ce dans une limite de 6 mois à partir de la date de réalisation prédéfinie des prestations.
- Pour les annulations entre 20 et 10 jours (calendaire) avant la date de réalisation des prestations, si le solde a été réglé dans son intégralité par le Client, De bouffe et d'air frais pourra procéder au remboursement de 50% du prix de la prestation commandée. Toutefois, le Client se verra proposé en priorité un avoir à utiliser sur une prestation équivalente, ayant une date de réalisation ultérieure à celle initialement commandée, et ce dans une limite de 6 mois à partir de la date de réalisation prédéfinie des prestations.
- Pour les annulations survenant moins de 10 jours (calendaire) avant la date de réalisation des prestations, De bouffe et d'air frais ne procédera à aucun remboursement même partiel ni aucun avoir.

#### **Pour les annulations incluant au minimum une nuitée, voici le barème à prendre en compte**

- Plus de 60 jours avant la date de départ : 40% de frais sur le prix total
- Entre 59 et 30 jours avant la date de départ : 50% de frais sur le prix total
- Moins de 30 jours avant la date de départ ou non-présentation : 100% du prix total

### **8.2- Annulation de la part de De bouffe et d'air frais**

Dans le cas où De bouffe et d'air frais serait contraint d'annuler une ou plusieurs prestations, un mail ayant pour objet "Urgent - annulation" et détaillant avec précision la ou les prestations faisant l'objet de l'annulation sera envoyé au Client.

Dans le cas de force majeure : conditions sanitaires, climatiques ou environnementales mettant en risque la sécurité, la santé ou l'incapacité de l'équipe organisatrice, De bouffe et

d'air frais peut annuler la réalisation des prestations. De bouffe et d'air frais proposera au Client un échange avec une prestation équivalente, ayant une date de réalisation ultérieure à celle initialement commandée, et ce dans une limite de 6 mois à partir de la date de réalisation prédéfinie des prestations.

Dans le cas d'un solde de paiement non reçu 10 jours avant le début des prestations, De bouffe et d'air frais se réserve le droit de refuser la présence du Client et l'annulation de sa commande. De bouffe et d'air frais peut alors décider de ne pas rembourser les montants déjà versés ou proposer l'échange avec une prestation équivalente, ayant une date de réalisation ultérieure à celle initialement commandée, et ce dans une limite de 6 mois à partir de la date de réalisation prédéfinie des prestations.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à une prestation est insuffisant pour valider son exécution, De bouffe et d'air frais s'engage à prévenir le Client, au plus tard 5 jours avant la date d'exécution. Le Client pourra alors choisir entre un remboursement intégral du prix de la prestation, ou l'échange pour une prestation équivalente de son choix et sa réalisation dans un délai de 3 mois.

### **8.3- Droit de rétractation**

En application des dispositions des articles L221-2, 5° et L221-28, 12° du Code de la consommation, les prestations touristiques proposées sur le Site ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.221-18 et suivants du même Code en matière de vente à distance. En conséquence, les prestations commandées sur le Site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues par les présentes Conditions Générales de Vente et le Client ne pourra pas invoquer le droit à rétractation.

### **Article 9- Assurance lors des prestations**

Le client atteste n'avoir aucune contre-indication au fait de dormir en plein air sur du matériel de bivouac au confort sommaire, De bouffe et d'air frais se décharge de toutes responsabilités si cela s'avérait inexact. Tout participant reconnaît que la pratique d'activités en plein air, quelles qu'elles soient, représente certains risques et en accepte toutes les conditions. De bouffe et d'air frais ne pourra être tenue responsable de tout accident survenu à la suite de fautes individuelles. Aucune poursuite ne pourra être envisagée de la part des clients ou de leurs ayant-droits.

Tout comportement contraire aux consignes formulées avant le début de réalisation des prestations entraînera une exclusion du groupe sans remboursement possible.

Le Client doit être à jour de sa Responsabilité Civile individuelle et ne présenter aucune contre-indication d'ordre médical à la participation aux Prestations. En l'absence de celle-ci, l'accès aux prestations pourra être refusé sans indemnisation possible.

De bouffe et d'air frais assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de HISCOX S.A, située au 38 avenue de l'Opéra 75002 PARIS (France) – Contrat n° HA RCP0363853 – Montant de garantie à concurrence de 1.500.000 euros

De bouffe et d'air frais ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Une annulation, un retard dans l'exécution ou une non-exécution de l'une de ses obligations imposé(e) par un cas de force majeure
- Un évènement extérieur, imprévisible et irrésistible, au sens des articles L211-16.I, alinéa 3 du Code du tourisme et 1218 du Code civil
- Une annulation, un retard dans l'exécution ou une non-exécution de l'une de ses obligations pour des raisons liées au maintien de la sécurité des Clients, et/ou à une injonction d'une autorité administrative/gouvernementale telles que des mesures sanitaires.

Dans ces hypothèses, De bouffe et d'air se réserve le droit de modifier les dates, les horaires et/ou les itinéraires prévus afin notamment d'assurer la sécurité des Clients, sans recours possible de ces derniers. De bouffe et d'air informe les Clients du niveau requis pour participer à une micro-aventure et/ou Activité.

De bouffe et d'air frais recommande à ses Clients au moment de la validation de la commande de souscrire une assurance annulation – auprès de l'Assureur CHAPKA.

Les garanties au titre de l'annulation, de l'assistance, de l'interruption anticipée de l'Activité ou du Séjour, des accidents corporels ainsi qu'en cas de décès, n'étant pas incluses dans le coût de l'Activité ou du Séjour, Chilowé conseille vivement aux Clients la souscription d'un contrat d'assurance de son partenaire « CHAPKA ». Le Client trouvera le détail de ces garanties aux liens ci-dessous :

Document d'information :

<https://www.chapka.fr/open.php?file=doc&idpro=819&type=ipid1&langue=fr>

Conditions Générales :

<https://www.chapka.fr/open.php?file=doc&idpro=824&type=cg1&langue=fr>

Garanties :

<https://www.chapka.fr/open.php?file=doc&idpro=824&type=cs&langue=fr>

Si le Client a souscrit des garanties complémentaires (annulation – interruption de programme, assistance – rapatriement, etc.) et qu'il souhaite en bénéficier, il lui appartient de réaliser les démarches auprès de son assureur, y compris si le Client a souscrit une assurance via CHAPKA.

## **Article 10- Propriété intellectuelle**

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations œuvres et images reproduits ou représentés sur le site [www.bouffeetdairfrais.fr](http://www.bouffeetdairfrais.fr) sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier. À ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle est autorisée. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du Site ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur le Site est strictement interdite.

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.

## **Article 11- Droit applicable – Litiges – traitements des réclamations – Médiation**

Droit applicable : Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents.

Traitement des réclamations : Pour toute réclamation le client devra contacter De bouffe et d'air frais par email à l'adresse [florian@bouffeetdairfrais.fr](mailto:florian@bouffeetdairfrais.fr)

Attribution de juridiction : En cas de difficulté survenant à l'occasion de la commande ou de l'exécution des prestations, le Client s'adressera en priorité à De bouffe et d'air frais pour rechercher une solution amiable. Le Client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de litige, conformément au règlement n° 44/2001 du 22 décembre 2000, le tribunal référent est celui où est domiciliée la société De bouffe et d'air frais SASU.

## **Article 12- Données personnelles**

En plus des présentes Conditions Générales, le site dispose d'une politique de confidentialité et de gestion des données qui décrit la manière dont les données à caractère personnel sont traitées lorsque l'utilisateur se rend sur le site, ainsi que la manière dont les cookies sont utilisés.

En naviguant sur le site, l'utilisateur déclare avoir également pris connaissance de la politique de confidentialité susmentionnée et être en accord avec cette dernière.